Comptes-rendus d'activités SNNL botanique 2020

3)- 17 juillet 2020 Maillen

Temps clément et sec.
8 participants, guide et rapporteur André Smoos.
Le circuit se situe essentiellement dans les carrés IFBL H51822 et H51824.

C'est au départ de la place de l'église de Maillen qu'une petite bande de botanistes masqués poursuit la découverte de coins méconnus du Condroz namurois.

Par la rue de Baive, nous prenons la direction d'un site protégé situé à 1km au sud du village. Il s'agit de la prairie humide du Bois de Heez (n°6917), sur le cours du ruisseau de Vôvesène, affluent du ruisseau de Crupet. Ce site est associé au SGIB n°1307 (Vallon du ruisseau de Vôvesène). Le site (LCN-ZHIB = zone humide d'intérêt paysager et biologique) appartient à la commune d'Assesse et est gérée par le Service public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de Namur.



Comme souvent, traverser la campagne condrusienne n'apporte que peu de surprises botaniques. Toutefois, il est toujours bon de revoir ses connaissances ; en effet, des plantes supposées bien connues peuvent nous surprendre par leur port peu typique, comme un léontodon ou un crépis.

La comparaison entre deux espèces à l'aspect semblable nous oblige à prendre en considération un ensemble de critères plus précis que la seule image que nous gardons en mémoire. Ainsi, *Trifolium hybridum* peut être confondu avec *Trifolium repens*, plus fréquent. L'examen des stipules et du calice vient confirmer ce que la seule couleur, panachée de rose et de blanc pour la première et blanche ou rose uni pour la seconde, ne peut faire totalement.

C’est le long de ce chemin que nous pouvons détailler le Lamier découpé (*Lamium hybridum*). Ce taxon rare est très proche de *Lamium purpureum*, que l’on peut observer quelques mètres plus loin. Nous avons ainsi l’opportunité des bien les comparer.



Lamium hybridum (forme typique)



Lamium purpureum

Sur la photo de gauche, le limbe de la feuille, un peu plus découpé, est décurrent sur le pétiole. De plus, le tube de la corolle ne possède pas d’anneau de poils à sa base.

Lamium hybridum porte bien son nom (hybride) car il est loin d’avoir des feuilles toujours aussi typiques et on le confond parfois avec *Lamium purpureum*.

Et que dire de la différence entre *Hypericum maculatum* et *Hypericum dubium* ?



L’exemplaire ci-contre nous laisse dubitatif : *dubium* est un mot latin d’où nous vient le mot doute et aussi dubitatif. L’auteur a donc été bien inspiré en nommant ainsi cette espèce. Nous pouvons aussi parler de sous-espèce (*H. maculatum* subsp. *obtusiusculum*). Si les deux se retrouvent dans des milieux semblables comme des pelouses oligotrophes et acidiphiles, *Hypericum maculatum* serait plus montagnard et considéré comme RR dans notre « Flore bleue ».

La Flore écologique de Belgique ne retient pas cette différence et regroupe l’ensemble sous *Hypericum maculatum*. « Flora Gallica » qui conserve la sous-espèce *H. maculatum* subsp. *obtusiusculum*, ne différencie les deux que par le caractère denticulé ou non des apex des sépales. Comme ici rien n’est vraiment net, soyons assurés que nous sommes bien dans le groupe *maculatum* et qu’il y a une présomption pour l’ancien *Hypericum dubium*.

Nous abordons la prairie humide du Bois de Heez au lieu-dit Baive.



Le plan d'eau et sa ceinture sont actuellement à sec et couverts d'une végétation de mégaphorbiaie avec *Filipendula ulmaria, Lychnis flos-cuculi, Juncus effusus, Holcus lanatus, Angelica sylvestris,* … mais aussi *Typha latifolia, Cirsium palustre, Epilobium hirsutum, Equisetum palustre, Juncus conglomeratus, Lycopus europaeus, Glyceria fluitans, Scirpus sylvaticus* …

En aval dans la pâture : *Ranunculus sceleratus, Persicaria lapathifolia, Juncus acutiflorus, Lotus pedunculatus* …

Ces observations sont loin d'être exhaustives (1).



Le plancher installé au milieu de la zone humide a été le bienvenu au moment du pique-nique où chacun a pu garder la distance sociale préconisée par les autorités afin de limiter les risques dus à la pandémie dite du Coronavirus.



François profite de ce temps de repos pour photographier le lézard vivipare (*Lacerta viviparia*). Pour les autres, on peut voir « qu'y a pas de lézard » (2).

Le lézard vivipare est nettement différent du lézard des murailles, bien plus facile à observer. Il est plus trapu, plus foncé avec une queue plus courte et un collier d'écailles autour du cou qui le rend épais. C'est une espèce liée aux landes à bruyères humides, mais il a pu s'adapter dans des milieux diversifiés, mais toujours dans des biotopes proches de l'eau, à la zone de transition sec-humide. Ici, il se cantonne dans la jonchaie et la roselière tout en profitant des parties les plus sèches vers le bois tout proche (Georges-Henri Parent 1983). Le lézard vivipare porte (presque) bien son nom puisqu'il est ovovivipare, c'est-à-dire que la femelle conserve ses œufs dans son ventre jusqu'à la fin de l'incubation. Les femelles déposent les œufs dont la coque membraneuse très molle va être déchirée rapidement par les petits qui s'échappent déjà très alertes. Ils mesurent alors de 3,5 à 5 cm de long et paraissent entièrement noirs (GF de Witte 1948). Une femelle a de 4 à 8 jeunes en juillet-août.

Nous poursuivons notre journée en abordant le bois. *Gnaphalium uliginosum* occupe une ornière. La Phléole noueuse (*Phleum nodosum*) se trouve dans la végétation prairiale qui borde le chemin. Elle se distingue de *Phleum pratense* par ses dimensions qui sont souvent délicates à apprécier. *Phleum nodosum* a une ligule aigüe et une tige renflée-bulbeuse à sa base. Cette espèce préfère des sols plus secs et plus acides que l'autre.



Phleum nodosum : base de la tige renflée.

Or, après avoir traversé la zone calcaire du fond de chavée, nous remontons, en direction sud, le flanc du « tige » famennien. La végétation forestière comprend, entre autres, *Populus tremula, Betulus pendula, Sambucus racemosa, Digitalis purpurea, Frangula alnus*, espèces indicatrices d'un sol acide. Voletant sans cesse autour de la bourdaine, l'Azuré des nerpruns ou des parcs (*Celastrina argiolus*) recherche le houx, le cornouiller ou encore le lierre pour y pondre ses œufs.

À la sortie du bois, nous contournons la ferme de Lizée (3) par le sud pour traverser une zone cultivée afin de rejoindre le vallon de Vôvesène en évitant un long détour par le chemin qui passe par le hameau de Jassogne. Nous longeons le ruisseau de Mière entre une bande enherbée et un champ de blé. Le déplacement est assez pénible du fait de l'irrégularité du sol et de la densité de la végétation. Mais nos efforts sont récompensés par une belle observation de papillon.



Le Petit Nacré (*Issoria lathonia*) photo François Hela. Chenille sur les violettes. A ce jour, les populations les plus importantes et stables se situent dans les pelouses calaminaires de la région liégeoise. On peut toutefois observer l'espèce dans toutes les régions, mais c'est en Lorraine et en Fagne-Famenne-Calestienne qu'elle est la plus répandue.

Arrivés à la crête du versant de la rive gauche du vallon de Vôvesène, nous ne trouvons qu'une faible trace de sentier sans issue. En le parcourant, nous constatons que ce vallon est bien encaissé et que le versant laisse apparaître quelques rochers. À cette date, nous ne pourrons pas voir *Lunaria rediviva* qui y est renseignée.



Nous notons : *Asplenium scolopendrium*, *Campanula trachelium, Melica uniflora, Mercurialis perennis, Orchis mascula, Poa nemoralis, Campanula persicifolia, Allium oleraceum, Polygonatum multiflorum, …*
Nous sommes bien revenus sur calcaire.

Les participants renoncent à descendre vers le ruisseau pour le traverser et rejoindre le sentier de l'autre rive. Ce sentier est privé et probablement inutilisé comme nous pourrons le voir à sa jonction avec le chemin agricole public que nous cherchons à rejoindre.

La suite du parcours fait appel à nos dernières forces : il nous faut traverser le ruisseau, ensuite remonter la berge argileuse et glissante au sommet de laquelle nous devons franchir une forte clôture. Passé cet obstacle, nous devons encore rechercher un passage vers un chemin encore invisible, puis enfin nous faufiler sous des fils barbelés comme des jeunes miliciens.



Photo de François Hela lui-même soulagé d'avoir quitté la jungle

Le retour traverse une zone cultivée avec une flore banale et chacun file à sa propre allure.

Un dernier exercice à propos du genre *Chenopodium*.

Une dernière fois pour cette journée, nous profitons de la présence de deux espèces proches que nous distinguons l'une de l'autre.



Chenopodium album



Chenopodium ficifolium

Ce genre est actuellement divisé en plusieurs autres genres : *Chenopodium, Chenopodiastrum, Oxybasis, Lipandra, Blitum* et *Dysphania*. Les caractères des deux chénopodes que nous examinons sont : fleurs hermaphrodites, plantes inodores, tépales non ligneux à maturité (ce qui est le cas chez le genre *Beta*), 5 étamines, fruits plus larges que longs et feuilles farineuses sur les deux faces. Reste à distinguer les deux espèces. *Chenopodium album* a des feuilles aux formes variées, farineuses sur les deux faces, mais dont l'apex est aigu, voire mucroné. Les feuilles sont dentées-lobées, mais pas découpées profondément. Les feuilles inférieures de *Chenopodium ficifolium* ont trois lobes bien différenciés, celui du milieu plus long à bords presque parallèles. Les apex sont obtus. En cas de doute, l'examen des graines s'avère nécessaire. Ce chénopode porte bien son nom : du grec KHEN, oie, et PODION, patte. De là à comparer ses feuilles à celles du figuier (*Ficus carica*)…

(1) Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au texte (2015) que Guy Bouxin nous a gentiment procuré sous la forme de sept photos JPG.
J'en reproduis ici les conclusions :

Sur le plan floristique, ce milieu est assez bien diversifié, avec plusieurs espèces de milieux oligotrophes comme le gaillet des marais, la glycérie flottante, le jonc à tépales aigus. Toutefois, certaines espèces de milieux eutrophes envahissent également la parcelle, en dehors de la zone humide, comme l'ortie dioïque ou le gaillet gratteron. La zone humide est influencée par les pâtures voisines et par la mauvaise qualité de l'eau l'alimentant. Pendant l'été, la mare est d'ailleurs envahie d'algues vertes.

On ne peut toutefois pas améliorer la qualité de l'eau dans de brefs délais. On peut néanmoins éviter certaines pratiques regrettables comme l'épandage d'herbicides au bord de la parcelle, ce qui ne peut que favoriser le développement d'espèces banales comme l'ortie dioïque ou le gaillet gratteron.

(2) : origine de l'expression « Y a pas d'lézard » : C'est une expression qui signifie que tout va bien et qu'il n'y a aucun problème. Le lézard contenu dans cette expression désigne dans l'argot des musiciens un son parasite sur une bande rendant nécessaire une nouvelle prise. S'il n'y a pas de lézard sur la bande c'est que tout va pour le mieux.
https://www.expressions-francaises.fr/expressions-y/800-y-a-pas-de-lezard.html#:~:text=Expressions%20Y&text=Signification%20%3A%20Expression%20fran%C3%A7aise%20qui%20signifie,rendant%20n%C3%A9cessaire%20une%20nouvelle%20prise.

(3) : La Ferme de Lizée est un habitat groupé : https://www.fermedelizee.org/

(4) : Le Ruisseau de Mière (Code ORI : 422802) depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Ruisseau de Crupet http://eau.wallonie.be/fme/mm29r.pdf

André Smoos
andre.smoos@skynet.be
Tél : 081/441046
Gsm : 0473/614750
Rue de la Chapelle Lessire, 63
B-5020 Malonne (Namur)
Belgique